

## Être bien ancrés dans le 21<sup>e</sup> siècle

Par Françoise Bertrand, O.C., C.Q.  
Présidente-directrice générale  
Fédération des chambres de commerce du Québec

Certaines technologies de l'information, en particulier l'utilisation des métadonnées, l'infonuagique et le commerce électronique, ont révélé leur potentiel transformateur. Elles permettent aux entreprises de rehausser leur productivité, de créer des réseaux propices à l'innovation et leur ouvrent de nouvelles perspectives commerciales.

Constater le potentiel qu'offrent les technologies numériques, c'est également s'interroger sur le retard général du Canada dans l'adoption de ces technologies. À cet égard, la situation du Québec est encore plus préoccupante.

La consultation que mène actuellement le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur les services de télécommunication et plus particulièrement les services Internet à large bande de base offerts au Canada arrive à point. Le CRTC veut déterminer les régions qui ne sont pas desservies adéquatement et savoir entre autres dans quelle mesure l'accès à Internet à large bande contribue à l'économie numérique du Canada.

Au Québec, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) doit très bientôt présenter un plan d'action et mettre en œuvre une *Feuille de route en économie numérique*. Cet exercice vise la mise en place d'un environnement favorable à la création et à l'attraction d'entreprises de l'économie numérique.

Afin de mieux positionner le Québec et le Canada parmi les États soucieux de développer cette économie il faut comprendre que l'enjeu de l'accessibilité et celui d'un environnement d'affaires favorable à l'économie numérique sont indissociables. Si les infrastructures numériques à haut-débit ne sont pas disponibles et accessibles pour la très grande majorité des entreprises et des ménages, alors les efforts des gouvernements dans le numérique n'apporteront pas tous les bénéfices attendus.

Au niveau des infrastructures, nous comprenons que les régions à faible densité de population n'offrent pas toujours des perspectives commerciales suffisantes pour justifier des investissements privés. C'est pourquoi les gouvernements doivent engager des démarches de concertation avec les autorités municipales et les fournisseurs de services de façon à harmoniser les règles d'implantation des réseaux de télécommunication. Il faut travailler à réconcilier l'offre et la demande. Comme nous avons envisagé et développé le réseau routier du Québec au 20<sup>e</sup> siècle, il faut avoir cette vision des infrastructures numériques au 21<sup>e</sup> siècle.

De même, les gouvernements et la communauté d'affaires doivent impérativement faire de l'économie numérique une priorité au même titre que l'équilibre budgétaire ou encore l'accès aux soins de santé. Les différentes enquêtes qui sont menées sur certains aspects de l'économie numérique nous éclairent sur les retards que nous accusons malheureusement en matière d'appropriation des technologies de l'information, de présence des entreprises sur le web et de commerce électronique. Cette faible présence signifie que nos entreprises sont encore très loin de l'utilisation d'autres technologies comme l'infonuagique, les métadonnées et le sans-fil, des technologies qui sont pourtant déjà résolument tournées vers l'avenir.

Nous attendons des gouvernements du Québec et du Canada des stratégies numériques ambitieuses, équivalentes à ce qui se fait de mieux dans les pays avec lesquels nous nous comparons. Nous pourrions alors dire que nous sommes collectivement bien ancrés dans le 21<sup>e</sup> siècle.